

Testez vos connaissances

1. La démarche de gestion des risques a pour objectifs de :

- a. prévenir.
- b. protéger.
- c. diminuer les plaintes.
- d. mettre en confiance le patient.

2. Deux grandes approches peuvent être retrouvées dans la gestion des risques. L'approche réactive part d'un incident et tente d'apporter des corrections pour éviter sa réapparition ou limiter ses conséquences, alors que l'approche proactive tente d'appréhender les problèmes en amont avant leur apparition.

- a. vrai.
- b. faux.

3. Les facteurs de risque prédominants de la iatrogénie en réanimation sont :

- a. l'âge avancé.
- b. une escarre de stade 3.
- c. un score de Glasgow bas.
- d. des scores de gravité (indice de gravité simplifié – IGS–, omega...) élevés.
- e. une ventilation invasive supérieure à 15 jours.
- f. un séjour en réanimation supérieur à 17 jours.

4. Les étiologies des iatrogénies les plus fréquentes sont :

- a. l'erreur humaine.
- b. l'inexpérience.
- c. l'agitation du malade.
- d. un défaut de communication.
- e. un problème matériel.

5. La Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) :

- a. travaille en collaboration avec le responsable qualité de l'hôpital.
- b. veille au respect des droits des patients.
- c. contribue à l'amélioration de l'accueil des malades et de leurs proches.

6. La CRUQPC a été instaurée par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

- a. vrai.
- b. faux.

7. En l'absence de faute, la réparation des dommages graves consécutifs à la prise en charge hospitalière est assurée par la solidarité nationale.

- a. vrai.
- b. faux.

8. En cas de dommages résultant d'infections nosocomiales, les établissements de santé sont responsables :

- a. de plein droit.
- b. même lors d'une cause étrangère.

9. La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a instauré :

- a. une responsabilité pour faute en cas d'erreur commise par le professionnel de santé.
- b. une responsabilité sans faute en cas de iatrogénie et d'infections nosocomiales.

10. La revue de morbi-mortalité (RMM) permet :

- a. d'identifier et d'analyser des pratiques et des processus défaillants.
- b. de rechercher les facteurs et les causes de ces pratiques.
- c. de sanctionner en cas d'erreur.
- d. de proposer des mesures correctrices, sous la forme d'actions préventives ou protectrices.

Plusieurs réponses justes sont possibles.

L'AUTEUR

Florence Michon,
cadre formateur,
Hôpital Raymond-Poincaré, Garches (92)
flo.michon.kossmann@free.fr

Réponses : 1. a, b, c, d ; 2. a ; 3. a, c ; 4. a, b, c, d, e, f ; 5. a, b, c, d, e ; 6. a, b, c ; 7. a ; 8. a ; 9. a ; 10. a, b, d.